

**A Mons - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En français**

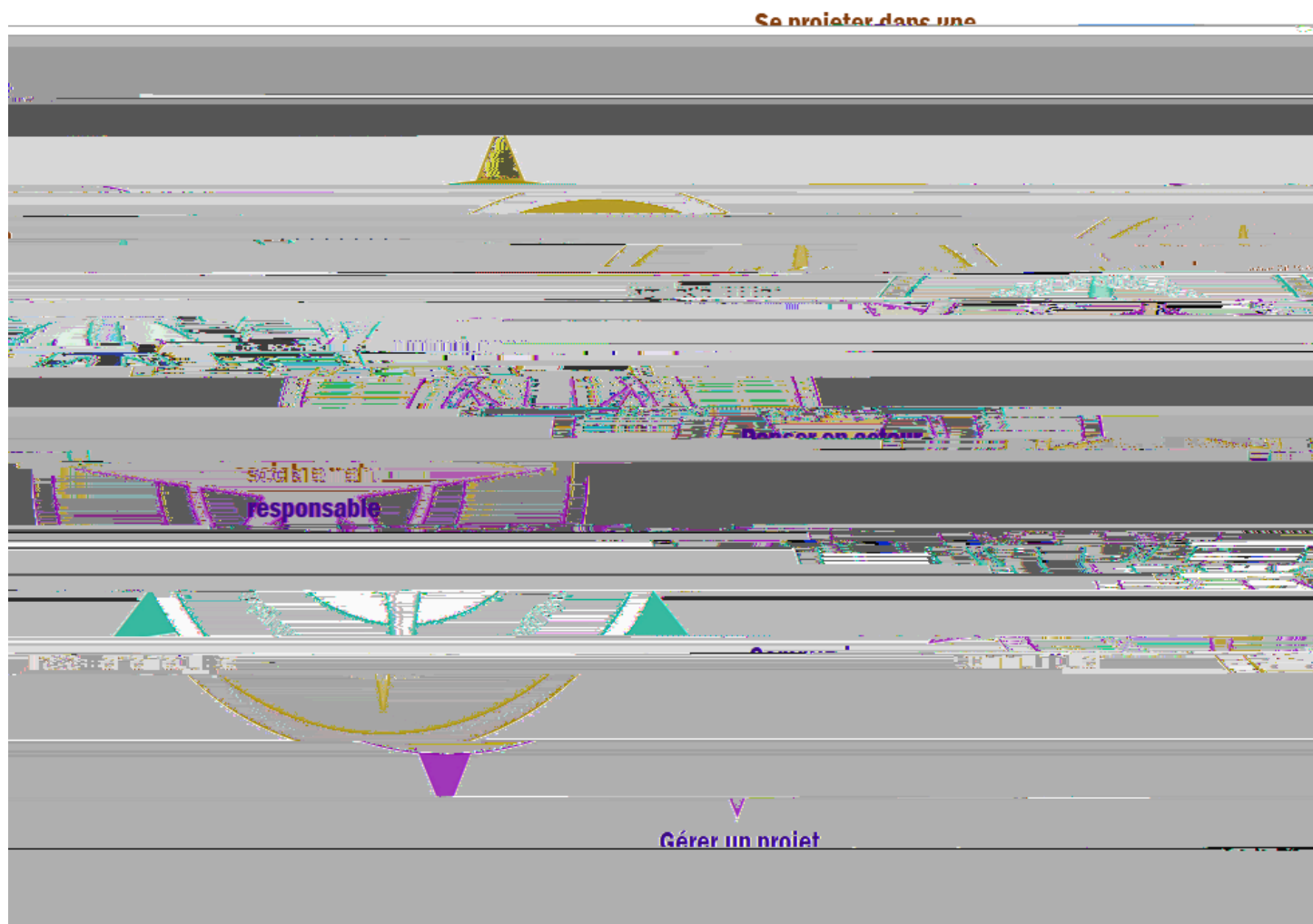


## INGM1BA - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

Le profil du diplômé Bachelier Ingénieur de gestion est défini par le **référentiel de compétences de la Louvain School of Management (LSM)**. Ce référentiel est articulé autour des 3 compétences suivantes : maîtriser un socle de savoirs, appliquer une démarche scientifique et penser en acteur socialement responsable.



#### 1. Penser en acteur socialement responsable

Penser et prendre position de manière responsable, en étant soucieux de valeurs éthiques et citoyennes.

- 1.1 Faire preuve d'indépendance intellectuelle dans le raisonnement, porter un regard critique et réflexif sur les savoirs (académiques et de sens commun).
- 1.2 Interagir avec la communauté en intégrant des valeurs éthiques, humanistes, d'intégrité, de respect des lois et des conventions, de solidarité citoyenne, de développement durable.
- 1.3 Analyser une situation de manière responsable en prenant en considération les répercussions économiques, sociales et environnementales pour les différentes parties prenantes.

#### 2. Maîtriser un socle de savoirs

Maîtriser de manière active un socle de savoirs de différentes disciplines (gestion, méthodes quantitatives, informatique, économie, sciences et technologie, sciences humaines, droit) indispensables pour analyser des problématiques dans les différents domaines du management.

- 2.1 Maîtriser les concepts fondamentaux et les théories de base dans chacun des domaines du management et de l'économie.
- 2.2 Maîtriser un socle de savoirs dans le domaine des sciences humaines et du droit.
- 2.3 Maîtriser un socle de savoirs dans le domaine des méthodes quantitatives, informatiques et numériques.
- 2.4 Articuler des savoirs issus de différentes disciplines afin de pouvoir résoudre un problème simple mais concret de gestion.





Bloc  
annuel

1 2 3

○ MGEST1107

Séminaire de gestion

Isabelle Platten  
Ingrid Poncin



## PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

### # Tableau des prérequis

<b>MANGL1235</b>	"English 2" a comme prérequis MANGL1120 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MANGL1120 - Anglais 1</li> </ul>
<b>MANGL1339</b>	"English 3" a comme prérequis MANGL1235 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MANGL1235 - Anglais 2</li> </ul>
<b>MDROI1210</b>	"Business Law" a comme prérequis MDROI1105 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MDROI1105 - Sources et principes du droit</li> </ul>
<b>MECON1211</b>	"Macroeconomics" a comme prérequis MECON1104 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MECON1104 - Economie</li> </ul>
<b>MECON1212</b>	"Microeconomics" a comme prérequis MECON1104 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MECON1104 - Economie</li> </ul>
<b>MECON1313</b>	"Industrial Organization" a comme prérequis MECON1212 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MECON1212 - Microéconomie</li> </ul>
<b>MESPA1237</b>	"Spanish 2" a comme prérequis MESPA1122 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MESPA1122 - Espagnol 1</li> </ul>
<b>MESPA1340</b>	"Spanish 3" a comme prérequis MESPA1237 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MESPA1237 - Espagnol 2</li> </ul>
<b>MGEST1325</b>	"Accounting and Management Control" a comme prérequis MGEST1103 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MGEST1103 - Comptabilité et diagnostic financier</li> </ul>
<b>MINFO1201</b>	"Programming and Algorithms" a comme prérequis MQANT1109 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MQANT1109 - Informatique et société numérique</li> </ul>
<b>MINFO1302</b>	"Coding Project" a comme prérequis MINFO1201 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MINFO1201 - Informatique et algorithmique</li> </ul>
<b>MNEER1236</b>	"Dutch 2" a comme prérequis MNEER1121 OR MNEER1119 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MNEER1121 - Néerlandais 1</li> <li>• MNEER1119 - Néerlandais 1 débutant LSM</li> </ul>
<b>MNEER1341</b>	"Dutch 3" a comme prérequis MNEER1236 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MNEER1236 - Néerlandais 2</li> </ul>
<b>MQANT1221</b>	"Statistical Inference" a comme prérequis MQANT1113 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MQANT1113 - Statistiques et probabilités</li> </ul>
<b>MQANT1227</b>	"Mathematics for Management 2" a comme prérequis MQANT1110 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MQANT1110 - Mathématiques de gestion 1</li> </ul>
<b>MQANT1324</b>	"Econometrics" a comme prérequis MQANT1221 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MQANT1221 - Inférence statistique</li> </ul>
<b>MQANT1328</b>	"Operational Research" a comme prérequis MQANT1227 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MQANT1227 - Mathématiques de gestion 2</li> </ul>
<b>MQANT1329</b>	"Optimization" a comme prérequis MQANT1227 <ul style="list-style-type: none"> <li>• MQANT1227 - Mathématiques de gestion 2</li> </ul>



## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

---

### *INGM1BA - 1er bloc annuel*

---

- o
-



***INGM1BA - 2e bloc annuel***

---

○ MTECH1201	Technologies industrielles	Laurence Baclin Christine Dhaeyer David Michel Nicolas Velings	FS [q1] [30h +10h] [5 Crédits]
-------------	----------------------------	---	---

### ⌘ Parcours technologique biochimie

○ MHELH1200	Sciences du bioingénieur		FS [q2] [72h] [5 Crédits]
○ MHELH1201	Chimie et sciences de l'industrie		FS [q1+q2] [60h] [5 Crédits]

### ⌘ Parcours technologique électromécanique

○ MHELH1211	Sciences de l'ingénieur		FS [q2] [72h] [5 Crédits]
○ MHELH1212	Fluide et énergie		FS [q2] [64h] [5 Crédits]

## o Langues

○ MANG1235	Anglais 2 🇬🇧	Jessica Degroote Céline Gouverneur Caroline Lambert Daniel Schoemans Quentin Zèques (coord.)	FS [q1+q2] [0h +60h] [5 Crédits]
------------	--------------	--	--

### o Deuxième langue

L'étudiant-e choisit et garde la même deuxième langue durant tout son programme de bachelier.

#### ⌘ Néerlandais

En premier bloc annuel, l'unité d'enseignement par défaut est MNEER1121 Néerlandais 1.

Au terme d'un test de positionnement, l'enseignant imposera ou pas l'inscription à l'unité d'enseignement MNEER1119 Néerlandais 1 débutant LSM.

○ MNEER1236	Néerlandais 2 🇳🇱	Erika Copriau (coord.) Bruno Michiels	FS [q1+q2] [0h +60h] [5 Crédits]
-------------	------------------	--	--

#### ⌘ Espagnol

○ MESPA1237	Espagnol 2 🇪🇸	Juan Francisco Hernandez Rodríguez (coord.)	FS [q1+q2] [0h +45h] [5 Crédits]
-------------	---------------	---	--

## INGM1BA - 3e bloc annuel

---

- Obligatoire
  - ✂ Au choix
  - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
  - ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
  - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
  - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
  - Activité avec prérequis
  - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
  - 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
  - [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)
-

FR	○ MINFO1301	Gestion de données	François Fouss	FR [q1] [30h +15h] [5 Crédits]
	○ MINFO1302	Coding Project 🟡	Daniele Catanzaro	FR [q1] [30h +15h] [6 Crédits]
	○ MQANT1328	Recherche opérationnelle 🟡	Jean-Sébastien Tancrez	FR [q2] [30h +15h] [5 Crédits]
	○ MSHUM1303	Séminaire : Organisation et mutations sociales	Julie Solbreux	FR [q2] [15h +0h] [2 Crédits]

**⌘ Parcours technologique biochimie**

○ MHELH1301	De la molécule au vivant
-------------	--------------------------

## INGM1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

### Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
  - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
  - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.





